

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1116 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1116

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1965

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro
1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée la décision n° 552 du 10 avril 1965. Sont désignés pour faire partie du comité de gestion du bureau de main-d'œuvre du Port de Djibouti : — M. le Directeur de la S.O.M.A.D. ou son représentant ; — M. le Directeur de la Société Maritime L-Savon et Riès ou son représentant : — M. le Directeur de la Maison Livierato ou son représentant : — MM. Abdi Mahamoud Al et Yousseuf Elmi Hassan, tous deux représentants de la main-d'œuvre dockers : — M. Mohamed Mahmoud Robleh, représentant de la main-d'œuvre dockers maîtrise. Il leur est donné mandat pour une durée de deux ans.